" " reclaquées cuir vernis		1 40
" " " en chèvre		1 50
" " unies, basses		75
" " boutonnées, hautes		1 60
Cong "		75
" " fin, hautes		1 25
Souliers cuir vernis, S. S		80
" " " Elastique D S		80
Ouvrages pour Filles.		
Bals buff hautes dentelées D. S. et S. S		90
" cuirgrainé hautes dentelées D.S.& S.S.		90
" buffunion " " " "		85
" buff basses " " "		80
" cuir grainé " " "		80
" buff union " " "		75
Cong buff et cuir grainé, imit. lacées DS.& SS.		1 00
" " D.S. et S.S		85
" kid français, cousues		1 60
Bals " " " boutonnées		1 75
" " " "		1 60
Bottines en cuir D.S		75
" " bouts cuivrés D. S		80
Souliers cuir vernis à talons 13à2		75
" " " " 9à12		65
" " " " 6à8		55
Cong prunelle		70
" " Montréal		1 25
Bals " hautes, boutonnées		1 32
" " basses		75
" " hautes de fantaisies		92
Ouvrages pour Enfants.		
Bals buff hautes, dentelées D.S. et S.S. 6à10.		70
" cuir grainé hautes, dent. D.S. et S.S. 6à10		75
" buff union, hautes, dent. D. S. et S. S. 6à10		67
" cuir grainé basses D. S. et S. S. 6à10		60
" buff " " " "		60
" buff union " " " "		55
" buff et cuir grainé, reclaquées D.S. et S. S. 5à8		50
Cong buff D. S. et S. S. 6à10		65
" " bouts cuivrés D.S et S. S. "		70
Bottines en cuir " " "		50
" " bouts cuiv. " " "		55
Cong kid français, cousues "		1 10
Bals " " " "		1 20
Bals prunelle, hautes de fantaisie "		75
" " basses "		60
Cong " "		60
" " Montréal "		1 00
Bals kid boutonnés 2à6		75
Souliers de fantaisie 2à6		37½
Souliers cuir verni de fantaisie 2à6		35
CUIRS—		
Cuir à Semelle, No. 1 B. A. la lb.	27 ..	28
" " No. 2 " "	— ..	25
" " (Slaughter) "	30 ..	35
Cuir à Harnais "	32 ..	34
Vache Cirée Légère "	42½ ..	45
" Lourde "	40 ..	42
Vache à Grain "	40 ..	43
Vache fondue Légère "	27½ ..	30
" " "	30 ..	32½
Vache Buffée (buff) le pied.	16 ..	17
" Grainée (pebbled) "	16 ..	17
Vache Cirée, unie "	19 ..	20
" " carlée "	17 ..	18
Veau Canadien, 24 à 30 lbs. par lb.	75 ..	80
" " 30 à 36 lbs. "	80 ..	85
Peaux tannées de Mouton "	27 ..	33
PEAUX—Peaux salées, inspectées N. 1. par lb.		10
" " " " No. 2. "		9

Vins et Spiritueux.

BIERE—		
Allsopp, bouteilles par douz.	2 40 à	60
" ½ " "	1 50 ..	2 70
Bass, bouteilles "	2 45 ..	2 60
" ½ " "	1 60 ..	2 75
Jeffrey, bouteilles "	2 45 ..	2 60
" ½ " "	1 60 ..	1 75
W. Younger & Cie, bouteilles "	2 40 ..	2 60
" ½ " "	1 50 ..	60
EAU DE VIE—		
Giraud Frère par gallon.	1 75 ..	1 90
" caisse.	6 50 ..	7 00
Chaloupin par gallon.	2 10 ..	2 25
" caisse.	7 00 ..	12 00
Biscuit, Dubouché & Cie., p. gallon	2 00 ..	2 10
" " caisse.	6 00 ..	6 25
Hennessy & Cie par gallon.	2 10 ..	2 25
" caisse.	7 50 ..	8 00
Martell par gallon.	2 10 ..	2 25
" caisse	7 75 ..	8 00
Jules Robin & Cie. par gallon.	2 00 ..	2 20
" a sse.	6 50 ..	7 00
Sazerac, Desforges & Cie., p. gallon	1 90 ..	2 00
" caisse.	6 50 ..	7 00
Coran & Cie par gallon.	Manque.	
" caisse.	6 00 ..	6 50
Pinet, Castillon & Cie. par gallon.	2 00 ..	2 10
" caisse.	7 00 ..	7 50
Central Vineyard Proprietors. par gallon.	2 00 ..	2 10
Old Vineyard Proprietors "	2 00 ..	2 10
Renault par gallon.	2 00 ..	2 10
" caisse.	6 50 ..	7 00
Gerin par gallon.	1 90 ..	2 40
" caisse.	6 50 ..	10 00
GENIEVRE—		
Boll & Dunlop par gallon.	1 30 ..	1 35
DeKuyper "	1 35 ..	1 40
Houtman "	1 25 ...	1 30
Henneker "	1 25 à	1 30
Key Brand "	1 30 ..	1 30
Bouker "	1 25 ..	1 35
Lineubrink "	1 30 ..	1 32½
Caisses Rouges—		
Boll & Dunlop par caisse.	6 20 ..	6 00
DeKuyper "	6 50 ..	6 75
Houtman "	6 00 ..	6 25
Henneker "	6 25 ..	6 50
Key Brand "	6 00 ..	6 75
Beuker "	6 00 ..	6 25
Lineubrink "	Manque.	
Caisses Vertes—		
Boll & Dunlop "	3 25 à	3 40
DeKuyper "	3 35 ...	3 50
Houtman "	3 20 ..	3 30
Henneker "	3 20 ..	3 30
Key Brand "	3 20 ..	3 40
Beuker "	3 30 ..	3 40
Caisses Jaunes—		
Houtman "	6 75 ..	7 00
Caisses Bleues—		
Houtman "	4 00 ..	4 25
OLD TOM—		
Booth par caisse.	5 75 à	6 00
Bernard "	5 25 ..	5 50
Flett "	4 50 ...	4 75
RUM—		
Jamaique par gallon.	1 90 à	2 10
Demarara "	1 70 ..	1 80
Cuba "	1 60 ..	1 70
VINS XERES—		
Valette per gallon.	0 65 ..	0 90
Paul Emile Thomas "	0 75 ..	1 00
Montillo "	0 80 ..	1 00
Lacave "	0 90 ..	1 40
Pemartin "	1 20 ..	3 00
Domecq "	1 50 ..	4 00
Malvoisie "	1 00 ..	1 25
Cramp, Suter & Co. "	2 10 ..	5 00
" Amontillado. "	.... ..	5 50
" Paxarete "	.... ..	6 00
PORTO—		
No. 1, 2 et 3 "	0 65 ..	0 90
Tarragone "	0 65 ..	1 00
Catalunia "	0 60 ..	0 65
Molinier "	0 65 ..	0 90
Graham, No. 1 "	.... ..	1 40
" No. 2 "	.... ..	1 50
" No. 3 "	.... ..	1 75
" No. 4 "	.... .	2 25
Hunt "	1 15 ..	4 00
Offley, Cramp & Forrester's O "	.... ..	1 30
" " OO "	.... ..	1 45
" " OOO "	.... ..	1 65
" " <o> "	.... ..	1 80
autres marques "	2 10 ..	4 25
WHISKY ECOSSAIS		
Ramsay par gallon.	2 00 ..	2 10
" caisse.	5 50 ..	6 00
Bullock, Lade & Cie. par gallon.	2 85 ..	2 00
" caisse.	4 50 ..	5 00
Stewart par gallon.	1 70 ..	1 80
" caisse.	4 00 ..	4 50
WHISKY IRLANDAIS—		
Cork Distillery par gallon.	2 00 ..	2 20
Dunville "	2 00 ..	2 10
" caisse.	5 75 ..	6 00
WHISKY DE SEIGLE—		
En douane	32 ..	—
Acquitté	80	—
CHAMPAGNE—		
Moet & Chandon, No. 1, bouteilles.	16 00 ..	18 00
" " " ½ "	17 00 ..	19 00
" " No. 2, bouteilles.	15 00 ..	16 00
" " " ½ "	15 00 ..	17 00
Rœderer	15 00 .	20 00
Jules Mumm	15 00 ..	20 00
Bouché Fils	15 00 ..	20 00
ESPRIT DE VIN (Highwines) 50 degré en douane		
Dow & Cie par gallon.	50 ..	52½
H. Corby & Son	47½ ..	50
J. P. Wiser & Cie., par gallon. en douane	50 ..	—
acquitté	1.44½ ..	—
Goederham & Worts	— ..	50

AVIS.

La Société qui a ci-devant existé entre les soussignés sous les nom et raison de J. B. Auger et Cie., Expéditeurs, a été dissoute de consentement mutuel, le 21 Juin 872.

Toute affaire concernant la dite Société sera réglée par nous au Bureau de la ci-devant Societe.

J. B. AUGER,
J. MCLENNAN,
HUGH MCLENNAN.

Montréal, 21 Juin 1872.

AVIS.—Les affaires de la ci-devant Société, J. B. Auger et Cie., seront à l'avenir continuées par les soussignés sous les nom et raison de J. B. Auger, Fils et Cie.

J. BTE. AUGER, SR.
J. BTE. AUGER, JR.
STANISLAS AUGER,
DR. HORMIDAS LEBLANC,
EMILE SEGUIN.

Montréal, Juillet 1872.

ON DEMANDE

Dans un Etablissement d'Epiceries en gros UN JEUNE HOMME, résidant à la ville et possédant une belle écriture.

S'adresser par écrit à A. B., Boite 84,
BUREAU DE POSTE, Montréal.

LICITATION

Vente par Autorite de Justice.

Seront vendus aux plus offrants et derniers *enchérisseurs, les* IMMEUBLES *ci après décrits,* appartenants aux successeurs, des défunts LOUIS MARTEL et CHARLOTTE GOYETTE, son épouse, savoir :

1o.—La juste moitié in divise de la TERRE No. 1146, sise et située dans la paroisse St. Joseph de la Rivière des Prairies, dans le comté d'Hochelaga et la seigneurie de Montréal, *contenant toute la dite terre 3 x 40 arpents* tenant devant à la dite Rivière, en arrière aux terres de la Cote St. Léonard, du coté sud-ouest à George Oakes et du côté nord-est à Pierre Robreau dit Duplessis avec moitié indivise de la maison, la grange et dans toutes les autres bâtisses sus-érigées, moins cependant deux emplacements d'environ deux arpents de terre.

2o.—UN EMPLACEMENT à la Petite Côte de la Visitation, en la Paroisse de Montréal, contenant 84 x 180 pieds, tenant en front au chemin en arrière et du coté sud-ouest a un M Drummond et du côté nord-est, à F. X Valade et J.-Bte. Amiot, non bâti.

3o.—Enfin, UN EMPLACEMENT dans le Quartier St. Jacques, dans la Cité de Montréal, de 39 x 102 pieds, tenant en front à la rue Ste. Marie, en arrière à Paul Trémoullé et autres du coté sud-ouest à un passage mitoyen entre cet emplacement et celui de John P Cuddy, et du côté nord-est Veuve Patrick Gunn et autres, sans bâtisses sus-erigées avec le droit à la dite Veuve Gunn et ses représentants, de passer dans le dit passage mitoyen et sur le dit emplacement pour communiquer à son terrain suivant ses titres.

L'Immeuble en premier lieu décrit sera vendu à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Joseph de la Rivière des Prairies, à ONZE heures. LUNDI, le 29 JUILLET courant. Celui en second lieu décrit sur les lieux, à DEUX heures P.M., *le même jour, et celui en troisième lieu* décrit sur les lieux, à DIX heures A.M., MARDI, le 30 JUILLET courant.

Pour plus amples informations s'adresser au Notaire soussigné, au No. 5 Rue St. Sacrement.

G. H. DJMESNIL,
N. P.

Montréal, 8 Julllet 1872.

JOSEPH RIELLE,

ARPENTEUR JURÉ

A TRANSPORTE SON BUREAU

AU

No. 146, Rue St. Jacques

AU DESSUS DE MM. GIBB & CIE.

Dissolution de Societe.

AVIS est par les présentes donné que la Société qui a ci-devant existe entre les soussignés comme Distillateurs, sous les noms et raison de J. P. WISER & CIE., est expirée par limitation du temps au 1er courant.

Toutes dettes dues à la dite société sont payables à J. P. WISER, et toutes dettes dues par la dite société seront payées par lui.

Prescott, 10 Juillet 1872.

Signé J. P. WISER.
A. S. EGERT.

Témoin—ALBERT WHITNEY.

Le soussigné a l'honneur de donner avis que les affaires ci-devant conduites sous la raison J. P. Wiser & Cie., seront à l'avenir conduites par lui, sous son propre nom et à son propre compte.

Signé, J. P. WISER.